

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION AVC TOUS CONCERNÉS. AUTORISATION

Séance du 11 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, M Braun, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Alban, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Camacho, M Garnier, Mme Rivière, Mme Durand, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Dubos à Mme Le Moller
M Claudin à Mme Layrisse
M Pages à M Auffret
Mme Baron à M Acquaviva
M Delpech à M Roucher
M Guichoux à M Cases
M Ouillade à Mme Durand

Absent(s) :

M Demanes

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle Alhaitz.

La séance est ouverte,

Délibération du : 11 décembre 2019
Rendue exécutoire le : 16 décembre 2019
Publiée le : 16 décembre 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 11 décembre 2019

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION AVC TOUS CONCERNÉS. AUTORISATION

M Michel Barat, Conseiller municipal délégué à la Prévention santé et aux seniors présente le rapport suivant.

Il y a un an, deux Neurologues du CHU de Bordeaux ont décidé de mettre en œuvre le projet MyDiagnostick, un bâton métallique capable de réaliser un électrocardiogramme en une minute et de détecter une éventuelle arythmie, trouble du rythme cardiaque facteur de risque d'accident vasculaire cérébral (AVC). C'est une première en France.

En France, on estime que 140 000 personnes par an sont victimes d'un AVC. Si les premiers signes sont détectés rapidement, une prise en charge efficace peut permettre d'éviter le pire et de limiter les risques de séquelles. C'est tout l'objectif de MyDiagnostick.

Déjà testé dans les pharmacies de Pessac, Arcachon et Lesparre, cet « outil médical », va faire l'objet d'un déploiement mi-janvier dans les onze pharmacies de Saint-Médard-en-Jalles, où les personnes âgées de plus de 65 ans pourront le tester gratuitement durant trois mois.

A Saint-Médard-en-Jalles, plus de 6 000 personnes ont plus de 65 ans et plus de 3 500 ont plus de 75 ans.

Après avoir rempli un petit questionnaire, la réalisation de l'électrocardiogramme est ensuite très simple : il suffit de s'asseoir et de tenir les deux extrémités du bâton. Si au bout de 60 secondes le voyant passe au rouge, c'est que le patient présente une arythmie. Le pharmacien réalise un 2^e test de confirmation, puis transmet les résultats au CHU de Bordeaux. Après l'aval d'un neurologue, il remet au patient une lettre à apporter à son médecin traitant, qui le prendra en charge et l'orientera si besoin vers un cardiologue.

Dans une logique de prévention, la Ville a souhaité participer à ce projet en partenariat avec le CHU de Bordeaux, l'URPS Pharmaciens, l'Agence Régionale de la Santé, le CCAS, l'association AVC Tous concernés et le Rotary Club de Saint-Médard.

La participation de la Ville, sous forme de subvention exceptionnelle, permettra à l'association AVC tous concernés d'assurer cette campagne de sensibilisation et la formation auprès des pharmacies de notre Ville. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3 000€ à l'association AVC Tous Concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 3 000€ à l'association AVC tous concernés dans le cadre du dispositif de détection des risques AVC.

Impute la dépense au compte 6745 du budget principal.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **33 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 11 décembre 2019
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_145
Date de la décision:	2019-12-11 00:00:00+01
Objet:	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION AVC TOUS CONCERNÉS. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5.2 - accordées aux associations
Identifiant unique:	033-213304496-20191211-DG19_145-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20191211-DG19_145-DE-1-1_0.xml	text/xml	937
nom de original:		
DG19_145.pdf	application/pdf	629092
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20191211-DG19_145-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	629092

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 décembre 2019 à 09h27min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 décembre 2019 à 09h27min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 décembre 2019 à 09h27min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 décembre 2019 à 09h27min57s	Reçu par le MI le 2019-12-16